



Commune de Haute-Amance

Le conseil municipal s'est réuni le lundi 02 juin 2025, à 20h00, en mairie de Haute-Amance, à Hortes. Étaient présents : Jean-Philippe BIANCHI, Damien BURÉ, François DEMONT, Christian ANDRÉ, Jean-Louis GIRARDOT, Jean-Marie GUICHARD, Michel MARCHISET, Maryse MOISSON, Gislain PERNOT et Jean-Jacques TORRECILLA.

Pierre CHAPUSOT, Martin CHEMENT et Luc HUMBLLOT avaient donné pouvoir respectivement à Christian ANDRÉ, François DEMONT et Maryse MOISSON. Céline MARQUELET était excusée.

Présentation du Rapport Annuel par le Délégué (RAD) du service de l'eau

Des représentants de la société Véolia eau, qui assure la distribution de l'eau potable sur les villages de Hortes, Rosoy-sur-Amance et Troischamps, sont venus présenter le RAD, c'est-à-dire le bilan d'exploitation de l'année écoulée. L'année 2024 était la première d'un cycle de 6 ans de Délégation de Service Public (DSP). Parmi les chiffres présentés, nous pouvons retenir que la consommation moyenne sur Haute-Amance (hors Montlandon qui est géré par un syndicat d'eau commun avec Celsoy) est de 116 litres par habitant et par jour, ce qui est dans la moyenne. Le rendement affiché du réseau (différence entre l'eau achetée par Véolia au SMIPEP et l'eau revendue facturée) est de 82 %. Cet indice est élevé et il s'est beaucoup amélioré par rapport aux années précédentes (DSP avec SAUR) après la réparation de grosses fuites sur le réseau. Les travaux actuels de réfection d'une grande partie du réseau, sur Hortes notamment, vise d'ailleurs à assurer un rendement optimal de notre réseau. L'indice linéaire de perte est de 1,98 mètres cube par jour et par kilomètre de réseau. Cet indicateur est assez satisfaisant. Cette perte en linéaire peut s'expliquer par les quelques fuites qui subsistent mais aussi, et principalement, par l'utilisation d'eau pour le nettoyage des ouvrages (châteaux d'eau ...) et les travaux sur les réseaux.

Une demande a été faite pour obtenir, pour les années futures, les données pour chacun des 3 villages desservis afin d'avoir une analyse plus fine de l'état de chacun des réseaux d'eau potable et de leur fonctionnement. Cela permettra de mieux prévoir et cibler les travaux éventuels à réaliser pour gérer le mieux possible ce bien commun précieux que représente l'eau.

Rectification du prix de l'eau

Il avait été décidé, lors de la séance du conseil municipal du 15 avril 2024, d'augmenter la part communale (réseau communal de distribution, part qui revient à la Commune) Cette décision prenait acte à compter du deuxième semestre 2024 Vous pouvez constater sur la facture du début d'année 2025 (facturation correspondant au deuxième semestre 2024) que cette décision a bien été appliquée. En effet, sur votre facture au titre du premier semestre 2025, la part communale s'élève à 0,70 €, ce qui correspond bien à la part communale de distribution de l'eau (les 0,35 € qui existaient précédemment et la hausse de 0,35 € décidée par la conseil municipal en avril 2024).

Depuis la prise de gestion de la Délégation de Service Public de l'eau, à compter du 1er janvier 2024, la société Véolia a omis, suite à une erreur informatique, de facturer la part communale de 0,38 €/m³ que la Commune reverse ensuite au SMIPEP (Syndicat Mixte Intercommunal de Production d'Eau Potable). En prenant vos factures établies auparavant par la société SAUR, vous voyez cette ligne apparaître, qui correspond à cette cotisation due par les abonnés.

A compter du 1er juillet 2025, l'erreur sera réparée. La part communale reversée ensuite au SMIPEP (les 0.38 €/m³) sera à nouveau facturée à l'ensemble des consommateurs. Vous aurez donc à payer au titre des cotisations « part communale : 0,70 €/m³ de part communale « consommation » + 0,38 € pour la cotisation SMIPEP. Tout ceci ne concerne toutefois pas les habitants du village de Montlandon qui, eux, sont gérés par un syndicat commun avec Celsoy pour l'eau potable.

Autorisation de recruter un agent contractuel

Comme chaque année, pour répondre aux besoins saisonniers (tonte, arrosage, congés...), le conseil municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel pour une durée de quatre mois.



Commune de Haute-Amance

Séance du 02 juin 2025 (suite)

Adhésion à la convention de Prévoyance du CDG 52

La participation de l'employeur à un contrat de Prévoyance pour ses salariés est obligatoire. Il a été décidé d'adhérer à la convention proposée par le Centre Départemental de Gestion (CDG 52), structure qui gère les agents des collectivités territoriales de petite taille. Le CDG 52 a négocié un contrat Prévoyance de groupe pour l'ensemble de ses adhérents et la Commune continuera de participer à hauteur de 50 € par agent et par mois.

Subventions aux associations

A l'unanimité, il a été voté la reconduction d'une subvention de 1 500 € pour le club de football de l'US Fayl-Billot / Hortes.

Il en a été de même pour la subvention de 250 € à l'Amicale des Pêcheurs de l'Amance, afin de poursuivre la mise en place des Alvibox, boîtes d'alevinage qui permettent la reproduction des truites en milieux naturels.

Délibérations diverses

La signature d'une nouvelle convention avec le Conseil départemental a été validée à l'unanimité. Elle concerne l'assistance technique apportée par les services du département pour la voirie. Cette nouvelle version exclut maintenant l'assistance pour l'architecture, l'urbanisme et l'environnement, domaines qui étaient présents dans la convention précédente.

La répartition du capital de la société SPL-XDEMAT, qui apporte des solutions dématérialisées de transmission et de stockage, a été approuvée à l'unanimité.

Les membres du conseil municipal ont validé, à l'unanimité, la demande d'adhésion du Syndicat Intercommunal du Nord Bassigny au SDED 52 (Syndicat Départemental des Déchets et de l'Energie) ainsi que les modifications statutaires inhérentes à cette adhésion.

Acquisitions foncières

En novembre dernier, l'acquisition d'une bâtisse et de parcelles appartenant à M. Jacquinet, Rue du Guet à Hortes, a été validée. En complément et afin que la Commune dispose d'une surface suffisante pour permettre la construction éventuelle de maisons, il a été voté, à l'unanimité, l'acquisition d'une maison et la parcelle contigüe, à 5 € le m². Cette propriété appartient jusqu'alors à la Fondation Brigitte Bardot. Le montant de cette opération s'élève à 3 595 € auxquels s'ajouteront les frais de notaire et les frais de bornage.

Réflexion sur l'avenir de l'école de musique des Fa Sonneurs

Un débat a été lancé sur l'avenir de l'école de Musique des Fa Sonneurs. L'association est en difficultés financières et sa pérennité est en jeu. Si la Commune est prête à étudier un effort, il a été convenu de prendre contact avec la Communauté de Communes et la Commune de Fayl-Billot afin d'envisager les solutions possibles.

Divagation et promenade des chiens

Dans les villages, les chiens ne doivent pas divaguer et doivent être tenus en laisse lors des promenades. En dehors des villages, nous vous demandons de veiller à ce que les chiens n'entrent pas dans les parcs car cela dérange les bêtes qui pâturent et qui, stressées, peuvent occasionner des dégâts sur les clôtures.

Nous savons pouvoir compter sur votre compréhension.

Appel à bénévoles

L'association ADMR est à la recherche de bénévoles pour intégrer le bureau de l'association locale, qui apporte des services indispensables aux habitants de notre territoire, et ainsi en assurer la bonne marche et la pérennité.

Projet de groupe scolaire

Les travaux de construction du groupe scolaire, à Hortes, démarreront la deuxième semaine de juillet 2025. La livraison des bâtiments est, en théorie, prévue pour fin août 2026.